

## 1992 : LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

Florent DEBLECKER

H7

Le Traité sur l'Union européenne, approuvé en 1991 et signé à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Ratifié par les gouvernements des douze pays membres de l'époque (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne et Portugal), c'est probablement l'un des actes les plus importants de la construction européenne.

Ce Traité est le résultat de diverses contingences externes et internes. D'un point de vue extérieur, l'effondrement du communisme en Europe de l'Est a eu des conséquences visibles à travers toute l'Europe. Pour rappel, la confrontation Est-Ouest avait divisé l'Europe en deux blocs, séparés par le rideau de fer. La fin de ce conflit est symbolisée par la chute du bloc soviétique et la réunification allemande qui, à travers tout le continent, créent de grands espoirs et aspirations parmi les peuples et les chefs d'État.



Le mur de Berlin à proximité de la Porte de Brandebourg, le 9 novembre 1989

On peut désormais entrevoir une construction européenne « de l'Atlantique à l'Oural » (pour reprendre la célèbre expression du général de Gaulle), avec une **ouverture** à l'Europe centrale et orientale, chose impossible jusqu'en 1989. En outre, d'un point de vue intérieur, les États membres souhaitaient prolonger les progrès déjà entrepris par des réformes antérieures.

Mais les nationalismes resurgissent et la guerre éclate à nouveau en Europe. Faisant face à de nombreux défis politiques et économiques, l'Europe entend s'élargir et renforcer ses institutions. Signé en février 1992 après des négociations complexes entre les 12 membres de la Communauté économique européenne (CEE), le Traité de Maastricht crée l'Union européenne, une entité unique qui se veut supranationale. Sa méthode de gouvernance allie politique communautaire et politique intergouvernementale.



Signature du Traité de Maastricht, le 7 février 1992

Comme le proclamait la *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe* signée le 21 novembre 1990, le temps est venu « de réaliser les espérances et les attentes que nos peuples ont nourries pendant des décennies : un engagement en faveur de la **démocratie** fondée sur les **droits de l'homme** et les **libertés fondamentales** ; la prospérité par la **liberté économique** et par la **justice sociale** ; et une **sécurité** égale pour tous nos pays ». La Charte réaffirmait également un « engagement à **régler les différends par des moyens pacifiques**. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, 21 novembre 1990 », in ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE, Site de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), [en ligne], <https://www.osce.org/fr/mc/39517> (Page consultée le 21 juin 2016).

Le Traité de Maastricht repose sur trois piliers fondamentaux : les Communautés européennes, la politique étrangère et de sécurité commune et, enfin, la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Les objectifs poursuivis sont nombreux.

Ils sont tout d'abord d'ordre économique, à savoir la réalisation d'un marché commun avec, à terme, l'institution d'une monnaie unique et la création d'une Banque centrale européenne. Les objectifs ont également une portée politique qui s'affirme notamment par l'amélioration de l'efficacité des institutions. Le Traité instaure enfin des politiques communautaires dans différents domaines comme la culture, la jeunesse ou encore l'industrie.

L'Union européenne a donc été construite par des Etats qui ont progressivement renoncé à une partie de leur souveraineté nationale. Mais, pour de nombreux Européens, la nation reste une référence essentielle. Malgré des symboles forts, comme le drapeau ou encore la monnaie, l'identité européenne n'est pas une évidence.

De nombreux facteurs peuvent pourtant contribuer à créer une conscience européenne. Parmi ceux-ci, une grande innovation du Traité est l'institution d'une citoyenneté européenne qui doit rapprocher les peuples autour des valeurs partagées de la démocratie.



Monnaie unique partagée par 19 États membres de l'Union européenne, l'euro a été lancé en 1999 puis est apparu sous la forme concrète de billets et de pièces le 1<sup>er</sup> janvier 2002

**Circuler et résider librement** dans les pays de l'Union (la mobilité des Européens, notamment les étudiants, facilite une meilleure connaissance des pays voisins) ou encore **voter et se présenter aux élections** dans d'autres pays de l'Union : désormais, toute personne ayant la nationalité d'un État membre se voit reconnaître la Citoyenneté européenne et donc de nouveaux droits.



Depuis 1987, le programme Erasmus (aujourd'hui Erasmus+) a permis à plus de 3 millions de jeunes de réaliser une partie de leurs études dans un autre pays de l'Union

## Orientation bibliographique

« Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, 21 novembre 1990 », in ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE, *Site de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)*, [en ligne], <https://www.osce.org/fr/mc/39517> (page consultée le 21/06/2016).

QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique de l'Union européenne : des Communautés économiques à l'Union politique*, 9<sup>e</sup> édition, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2015.

« Traité de Maastricht sur l'Union européenne », in *EUR-Lex*, [En ligne], <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Axy0026> (page consultée le 13/07/2016).

ZYLBERSTEIN Jean-Claude, *Traité de Maastricht, mode d'emploi*, Paris, UGE, 1992.

## Iconographie

REAM Sue, « People atop the Berlin Wall near the Brandenburg Gate on 9 November 1989 », photographie, *Wikimedia Commons*, 09/11/1989, licence CC BY 3.0 (<https://commons.wikimedia.org/wiki/File:BerlinWall-BrandenburgGate.jpg>).

LAMBIOTTE Christian, « Signature du Traité de Maastricht. Vue générale de la salle de cérémonie », photographie, 07/02/1992, © Communautés européennes, 1992 / Source : EC - Service Audiovisuel.

ECHARD Cristof, « Le symbole de l'euro en pièces de monnaie », photographie, 01/07/2015, © Union européenne, 2015 / Source : EC - Service Audiovisuel.

SCHROEDER Alain, « Campus », photographie, 27/11/2006, © Communautés européennes, 2006 / Source : EC - Service Audiovisuel.